

Faits d'ailleurs

Il emmène à la police 1000 euros trouvés dans sa boîte aux lettres

Un homme a ouvert sa boîte aux lettres à son domicile toulousain (France). Il a découvert à l'intérieur une enveloppe qui contenait 1000 euros en billets. Il ignore d'où elle provenait. Pensant que cet argent provenait du trafic de stupéfiant, l'homme s'est rendu au commissariat et a remis l'enveloppe aux policiers.

Il enterre son fils, et le retrouve vivant onze jours plus tard

C'est un retournement de situation dont cet Américain se serait bien passé. En mai dernier, un habitant du comté d'Orange (Etats-Unis) a enterré son fils Frank, 57 ans, atteint d'une maladie mentale mais qui refusait de vivre dans un foyer, devenant donc SDF par choix. Mais il s'est agi d'une grosse erreur. Le père avait été appelé par les autorités qui lui ont annoncé qu'un cadavre correspondant au profil de son fils avait été retrouvé. La famille de Frank a donc organisé ses funérailles. Mais le fils est réapparu bien en vie, onze jours plus tard. Après cette mésaventure, la famille a déposé plainte pour négligence. Une enquête a été ouverte. Et pour cause : Frank a été identifié non pas à partir de ses empreintes digitales, mais d'une vieille photographie de permis de conduire qui lui ressemblait.

Il se moque de la mort d'un torero, 1 000 plaintes au CSA

Une chanson de l'humoriste Frédéric Fromet, diffusée sur France Inter, qui ironise sur le décès du matador espagnol Ivan Fandiño, tué le 17 juin dernier par un taureau lors de la corrida des Fêtes d'Aire-sur-l'Adour (France), a choqué les auditeurs. Le CSA (Conseil supérieur de l'audiovisuel) a reçu à ce sujet un millier de signalements. Comme le prévoient ses procédures, elle a ouvert l'instruction du dossier.

Harcelée à l'école et sur internet, une ado se pend dans sa chambre

Sadie Riggs, âgée de 15 ans, a mis fin à ses jours en se pendant dans la chambre de son domicile situé en Pennsylvanie (Etats-Unis). L'adolescente était harcelée par ses camarades à l'école. Puis, lorsqu'elle rentrait à la maison, le harcèlement continuait sur les réseaux sociaux. Sa vie était un véritable enfer et c'est pour cette raison qu'elle s'est suicidée.

Rassemblés par JNE

N.O.
Franceville/Gabon

LA Cour criminelle de Franceville tient en ce moment sa première session criminelle de l'année 2017. Au cours de celle-ci, vingt-deux affaires sont inscrites au tableau. Il s'agit de : 10 cas de viol, deux cas de coups mortels, une tentative de meurtre, une tentative d'empoisonnement, un vol qualifié, un cas d'association de malfaiteurs, un cas d'importation, consommation de cannabis et d'ecstasy.

Au cours de cette session, quatre avocats ont été commis par le barreau : Maîtres Martial Loundou, Eric Iga Iga, Eyang et Ndong Meviane. Le procureur général de la Cour d'appel judiciaire de Franceville, Félix Bangoussou, et ses substituts assurent le rôle de ministère public. L'ouverture solennelle de la première audience a été présidée par le premier président du tribunal, François Nguia. Une audience qui a vu Wilfried Balla Esty devant la barre, jugé pour coups mortels commis sur son compatriote passé de vie à trépas, à Okondja en 2016. La deuxième infraction jugée est un viol commis par Raoul Aboumi en 2015, sur une mineure de moins de 15 ans. Durant les audiences, deux affaires ont été jugées par contumace, c'est-à-dire en l'absence des accusés : un cas de viol et d'association de malfaiteurs.

La présente session est marquée par une prédominance de viols. Huit actes commis sur des mineures de moins de quinze ans ont déjà été examinés. Les coupables sont : Sedwick Finor Issoutou Boulende, Dimitri M'voussa, Jean Eddy Moutoumbou, Stessy Rodolphe Ndamby, Blanchard Okouma Mbani, Juste Mousserou Bangadi et Ezechiel Moukassa Paka.

S'agissant de la tentative de meurtre, l'auteur du délit est Patrice Itchospault Mouyoumounou.

Le vol qualifié, lui, a été imputé à Hars Kalima. Quant à Zéphirin Mbembo, il est coupable d'un assassinat par coups mortels commis en 2015. La tentative de meurtre a pour auteur Christ Junior Moutema. Pour le reste des audiences, la Cour jugera exclusivement des cas de viol sur mineures : une infraction qui tient le haut du pavé à toutes les sessions criminelles organisées jusque-là à Franceville.

Session criminelle 2017 de Franceville
Vingt-deux affaires en examen



Photo : Nadège Ontounou

C'est le premier président du tribunal de Franceville, François Nguia, qui a ouvert la session criminelle.



Photo : Nadège Ontounou

Le procureur général, Félix Bangoussou, prononçant ses réquisitions.

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE L'EDUCATION CIVIQUE

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL

Visa de conformité de la DGBFIP

Date de lancement : 30 juin 2017
Appel d'offres : N° 003/MENEC/2017
Nom du projet : construction du CES de MOANDA
Source de financement : Etat gabonais

1. OBJET
Le Ministère de l'Education Nationale et l'Education Civique lance un appel d'offres pour la réhabilitation des internats des lycées et la construction d'un collège.

2. ALLOTISSEMENT
Le présent appel d'offres est constitué d'un lot unique :
Lot n°01: Construction d'un collège d'enseignement secondaire à Moanda.
Les entre prises attributaires de deux lots lors des appels d'offres n°1/MENEC/2017 et n°2/MENEC2017 ne peuvent soumissionner pour le présent lot.

3. PARTICIPATION
Sont admis à concourir, tous les soumissionnaires non concernés par les mesures d'exclusion et d'incapacité de l'article 74 du décret n°0254/PR/MEEDD du 19 juin 2012 portant Code des Marchés Publics.

4. CRITERES DE QUALIFICATION
En application des dispositions des articles 71 à 73 du code des marchés publics, les soumissionnaires doivent justifier aux fins d'attribution du marché, de leurs capacités juridiques, techniques et financières.

5. RETRAIT DES DOSSIERS ET RENSEIGNEMENTS
Le dossier d'appel d'offres peut être retiré à l'adresse ci-dessous contre paiement au Trésor Public d'un montant non remboursable de 300 000 F CFA.
soumissionnaires intéressés peuvent obtenir des renseignements complémentaires à la même adresse :
Direction Générale de l'Enseignement Scolaire et Normal située à proximité de la mosquée Hassan II, derrière la Présidence de la République. BP 06 Libreville.
Tél : 07 87 13 04/ 02 87 13 04.
Le paiement au Trésor Public du Gabon pourra être fait, par référence au présent appel d'offres, selon les modalités suivantes :
• au Gabon : en se présentant au guichet du Trésor Public, à Libreville ;
• de l'étranger par un virement Swift à :
Nom de la Banque : BEAC (Banque des Etats de l'Afrique Centrale)
Siège Social : B.P. 112, Libreville Gabon
Bénéficiaire : Trésor Public Gabon
N° de compte : 50.311 101.0.5001 0000000000
Swift code : beacgali.

6. CRITERES D'EVALUATION
Les offres seront évaluées conformément aux dispositions de l'article 31 des Données Particulières du Dossier d'Appel d'Offres.

7. DEPOT DES OFFRES ET GARANTIE DE SOUMISSION
Les offres doivent être déposées à l'adresse mentionnée ci-dessus au plus tard **le 21 juillet 2017 à 09H30** et être accompagnées d'une garantie de soumission d'un montant équivalent à 1% du montant de l'offre.
A compter de cette date, ces offres resteront valables 120 jours.
Par dérogation aux dispositions de l'article 81 du Code des Marchés Publics, les entreprises bénéficiant de l'agrément PME ayant au plus cinq ans d'existence ne sont pas soumises à l'obligation de garantie.

8. OUVERTURE DES PLIS
Les plis seront ouverts en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent être présents, **le vendredi 21 juillet 2017 à 11H00 au Ministère de l'Education Nationale.**

P. Le Directeur Général du Budget et des Finances Publiques
P.O Le Directeur Général Adjoint

Ghislain B. BANGGOYE

Le Directeur Général de l'Enseignement Scolaire et Normal

Jean EYENE BEKALE